ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

PROJET EAT FAST	
Date d'entrée en vigueur :	
Numéro de contrat : EF-NDA-2025	
Juridiction: Internationale	
PARTIES CONTRACTANTES	
LA SOCIÉTÉ :	
Eat Fast Technologies International	
Adresse :	
Représentée par :	
Titre :	
Ci-après dénommée "la Société"	
LE DÉVELOPPEUR :	
Nom complet :	
Adresse :	
Email professionnel :	
Numéro d'identification :	
Ci-après dénommé "le Développeur" ou "la Partie F	Réceptrice"

ARTICLE 1 - OBJET ET DÉFINITIONS

1.1 Objet

Le présent accord régit la divulgation et l'utilisation d'informations confidentielles dans le cadre du développement du projet "Eat Fast", une plateforme technologique de restauration rapide et de livraison de repas.

1.2 Définitions des Informations Confidentielles

Les "Informations Confidentielles" incluent, sans limitation:

- Code source et architecture logicielle : Tous les codes, algorithmes, structures de données, interfaces de programmation (API), schémas de base de données
- Propriété intellectuelle : Brevets, marques déposées, droits d'auteur, savoir-faire technique
- Données commerciales : Stratégies marketing, plans d'affaires, analyses de marché, données clients
- Informations techniques : Spécifications système, protocoles de sécurité, méthodes de cryptage
- **Données financières** : Budgets, projections, investissements, revenus
- Partenariats: Relations avec fournisseurs, restaurants partenaires, accords commerciaux
- Données utilisateurs : Informations personnelles, habitudes de consommation, géolocalisation
- Innovations : Nouvelles fonctionnalités, concepts d'interface utilisateur, processus d'optimisation

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ

2.1 Engagement de Non-Divulgation

Le Développeur s'engage formellement à :

- **NE PAS DIVULGUER** les Informations Confidentielles à toute personne physique ou morale
- NE PAS UTILISER ces informations à des fins autres que celles autorisées par la Société
- NE PAS REPRODUIRE ou copier les Informations Confidentielles sans autorisation écrite
- PROTÉGER ces informations avec le même niveau de soin que ses propres informations confidentielles

2.2 Mesures de Sécurité Obligatoires

Le Développeur doit implementer :

- Sécurité physique : Accès restreint aux espaces de travail
- Sécurité informatique : Mots de passe robustes, chiffrement des données, VPN sécurisé
- **Sécurité procédurale** : Contrôle d'accès, journalisation des activités
- Formation : Sensibilisation à la sécurité des données

ARTICLE 3 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

3.1 Propriété Exclusive

Toutes les Informations Confidentielles demeurent la propriété exclusive de la Société. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au Développeur.

3.2 Développements Dérivés

Tout développement, amélioration ou innovation basé sur les Informations Confidentielles appartient intégralement à la Société.

3.3 Divulgation d'Inventions

Le Développeur doit promptement divulguer à la Société toute invention ou amélioration liée au projet Eat Fast.

ARTICLE 4 - EXCEPTIONS ET LIMITATIONS

4.1 Informations Non Couvertes

Cet accord ne s'applique pas aux informations qui :

- Sont publiquement disponibles sans violation de cet accord
- Étaient connues du Développeur avant la divulgation
- Sont reçues légalement d'un tiers autorisé
- Sont développées indépendamment sans utiliser les Informations Confidentielles

4.2 Divulgations Légales Obligatoires

Le Développeur peut divulguer des Informations Confidentielles si requis par :

- Ordonnance judiciaire
- Réglementation gouvernementale
- Autorité de régulation compétente

Dans ce cas, le Développeur doit notifier immédiatement la Société.

ARTICLE 5 - DURÉE ET RÉSILIATION

5.1 Durée

Cet accord entre en vigueur à la date de signature et reste valide pendant **CINQ (5) ANNÉES** à compter de cette date.

5.2 Survie des Obligations

Les obligations de confidentialité survivent à :

- La fin de la collaboration
- La résiliation de tout contrat de travail
- La fin du projet Eat Fast

5.3 Restitution des Informations

À la fin de la collaboration, le Développeur doit :

- Restituer tous les documents physiques et électroniques
- Supprimer toutes les copies des Informations Confidentielles
- Certifier par écrit la destruction complète des données

ARTICLE 6 - SANCTIONS ET RÉPARATIONS

6.1 Dommages-Intérêts

En cas de violation, le Développeur sera redevable de :

- Dommages-intérêts compensatoires : Réparation du préjudice subi
- Dommages-intérêts punitifs : Jusqu'à 500 000 USD ou équivalent
- Frais juridiques : Honoraires d'avocats et coûts de procédure

6.2 Injonctions

La Société peut obtenir une injonction immédiate pour prévenir ou faire cesser toute violation.

6.3 Récupération des Gains

Tout gain obtenu par la violation doit être restitué à la Société.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS LÉGALES INTERNATIONALES

7.1 Loi Applicable

Cet accord est régi par :

- Juridiction principale : Lois de l'État de Delaware, États-Unis
- Juridictions secondaires : Conventions internationales sur la propriété intellectuelle
- **Arbitrage** : Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)

7.2 Résolution des Conflits

Les litiges seront résolus par :

- 1. **Négociation directe** (30 jours)
- 2. **Médiation** (60 jours)
- 3. Arbitrage international (Siège: Londres, Royaume-Uni)

7.3 Conformité Réglementaire

Le Développeur s'engage à respecter :

- **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données UE)
- CCPA (California Consumer Privacy Act États-Unis)
- PIPEDA (Personal Information Protection and Electronic Documents Act Canada)
- Toute réglementation locale applicable sur la protection des données

ARTICLE 8 - CLAUSES PARTICULIÈRES

8.1 Non-Concurrence

Pendant la durée de cet accord et 12 mois après sa fin, le Développeur s'interdit de :

- Travailler pour des concurrents directs d'Eat Fast
- Développer des applications similaires dans le secteur de la restauration rapide
- Solliciter les clients ou partenaires d'Eat Fast

8.2 Non-Débauchage

Le Développeur s'engage à ne pas recruter ou solliciter les employés d'Eat Fast pendant 24 mois.

8.3 Monitoring et Audit

La Société se réserve le droit d'auditer le respect de cet accord avec préavis de 30 jours.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

9.1 Accord Intégral

Ce document constitue l'accord complet entre les parties et remplace tous accords antérieurs.

9.2 Modifications

Toute modification doit être faite par écrit et signée par les deux parties.

9.3 Divisibilité

Si une clause est déclarée invalide, les autres clauses restent en vigueur.

9.4 Force Exécutoire

Cet accord lie les parties, leurs héritiers, successeurs et ayants droit.

9.5 Notifications

Toute notification doit être faite par écrit aux adresses indiquées ci-dessus.

SIGNATURES

POUR LA SOCIÉTÉ - EAT FAST TECHNOLOGIES INTERNATIONAL

Nom :		
Titre :		
Signature :		
Date :		
Sceau de l'entreprise :		
POUR LE DÉVELOPPEUR		
Nom complet :		
Signature :		
Date :		
Témoin (nom et signature) :		
TÉMOIN NOTARIÉ (si requis par la juridiction	locale)	
Nom du notaire :		
Numéro de commission :		
Signature et sceau :		
Date d'expiration de la commission :		
ANNEXES		
Annexe A : Liste des Informations Con	fidentielles Spécifiques	
Codes source des modules de commande		
Algorithmes de recommandation alimentair	те	
☐ Base de données des restaurants partenaire	S	
Protocoles de paiement sécurisé		
APIs de géolocalisation		
Autres :		
Annexe B : Coordonnées de Contact d	Urgence	
Responsable Sécurité :		
Téléphone 24/7 :		
Email sécurisé :		

Ce document est confidentiel et propriétaire. Toute reproduction, distribution ou transmission non autorisée est strictement interdite.

Version : 2.1

Dernière mise à jour : Juin 2025 **Référence :** EF-NDA-INTL-2025